

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FÉVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit Février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 21 Février 2019.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 25 – REPRESENTES : 4.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mmes GUIHOT Nathalie et GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François, CODET Stéphane et BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUINEL Marie-Jeanne et LE BOUEDEC Christiane, M. MORMANN Cédric, Mme ORDRONNEAU Séverine, MM. PELÉ Martin, PLANTARD Thierry et RICARDEAU James, Mme SCHLADT Rita et M. TANI Florent.

EXCUSES : Mme AUBRY Sylvie (*pouvoir à Mme Christiane LE BOUEDEC*), M. PAITIER Christophe (*pouvoir à M. Jean-Michel BUF*), Mme PELÉ LEGOUX Laurence (*pouvoir à Mme Rita SCHLADT*) et M. PONTAC Serge (*pouvoir à M. Philippe CAILLON*).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mme Maryline GILLET et M. James RICARDEAU.

<u>OBJET</u> :	<i>Demandes de subvention Château de la Groulaie – Portail d'entrée. et du mur de la contrescarpe.</i>
-----------------------	---

N° 2019 / 02 / 11

Suite aux réflexions engagées avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et les Architectes des Bâtiments de France dans le cadre de la restauration de l'entrée historique du Château de la Groulaie, les premiers travaux de restauration ont eu lieu de 2015 à 2017 sur le pont d'entrée.

La suite des travaux inscrits au Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) concerne la fouille et la consolidation de la tour sud-est du château. Ces travaux vont débiter en Mars 2019 pour une durée approximative de 6 mois.

La DRAC nous a confirmé son soutien financier pour les phases 3 et 4 du PPI, à savoir :

- *La restauration du portail d'entrée,*
- *La reprise du mur de contrescarpe des douves centrales.*

Forte de ces éléments et soucieuse de mener à bien les opérations de conservation et de restauration nécessaires au site, la Municipalité envisage de programmer les travaux en 2020. Ces derniers peuvent bénéficier de subventions de l'État, de la Région et du Département.

.../...

*Considérant les contraintes administratives qu'impose un bâtiment classé,
Considérant la nécessité d'effectuer ces travaux,
VU la note explicative de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers
municipaux à l'appui de leur convocation,*

*Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir
délibéré :*

*AUTORISE Monsieur le Maire à engager la Commune sur la
programmation des travaux précités,*

*DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire ou son représentant pour engager
les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération,*

*SOLLICITE la participation financière de l'État (DRAC et Service Régional
de l'Archéologie), de la Région et du Département afin de mener à bien
l'opération de sauvegarde indiquée.*

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 4 Mars 2019,
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20190228-CM-2019-02-11-
DE

Date de télétransmission : 04/03/2019

Date de réception préfecture : 04/03/2019

Séance du Conseil municipal du 28 Février 2019
Délibération n° 2019 / 02 / 11